



Procès-verbal
Le mardi 11 novembre 2003 - n° 11

14 heures

Président : M. Michel Bissonnet

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Séguin, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

- n° 24 Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers
- n° 26 Loi sur la protection des sépultures des anciens combattants et des sépultures de guerre

Les motions sont adoptées.

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

- n° 25 Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux
- n° 30 Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic

Les motions sont adoptées.

11 novembre 2003

Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 27 Loi sur l'aquaculture commerciale

La motion est adoptée.

À 14 h 19, M. le Président suspend les travaux afin que les projets de loi soient distribués aux députés.

Les travaux reprennent à 14 h 24.

Dépôts de documents

M. Séguin, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'Inspecteur général des institutions financières, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 356-20031111)

M. Després, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Régie du bâtiment du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 357-20031111)

M. le Président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Valois (Joliette) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 12 novembre 2003, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

11 novembre 2003

(Dépôt n° 358-20031111)

Dépôts de pétitions

Sont déposés deux extraits de pétition concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 290 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Maskinongé, par Mme Gaudet (Maskinongé) ;
(Dépôt n° 359-20031111)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 29 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de René-Lévesque, par M. Dufour (René-Lévesque).
(Dépôt n° 360-20031111)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, sont déposés deux extraits de pétition concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 65 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Bordeleau (Acadie) ;
(Dépôt n° 361-20031111)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 283 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription d'Orford, par Mme Gaudet (Maskinongé).
(Dépôt n° 362-20031111)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

11 novembre 2003

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, M. Landry, chef de l'opposition officielle, et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) proposent :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Jour du Souvenir et rende hommage à tous ceux parmi les nôtres qui ont servi en temps de guerre ou de paix précaire au 20^e siècle ou en ce début de 21^{ème} ;

QU'elle se souvienne que par milliers, des hommes et des femmes de chez nous sont morts ou ont mis leur vie en péril pour la liberté et la justice en servant dans l'armée, la marine, l'aviation, la marine marchande ou dans les forces de maintien de la paix et ;

QU'elle observe deux minutes de silence en hommage à la mémoire des disparus et en signe de respect pour ceux qui sont revenus, ceux qui sont actuellement en mission ou ceux qui se préparent à partir.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. le Président, l'Assemblée observe deux minutes de silence.

M. Mulcair, ministre de l'Environnement, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 25^e anniversaire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et qu'à cette occasion elle réaffirme son engagement envers les principes de protection de l'environnement, de développement durable et de démocratie participative.

11 novembre 2003

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) propose :

QUE la motion soit amendée par l'ajout à la fin des mots « démocratie participative » des mots « ainsi que son engagement quant au maintien de l'organisme et de sa mission ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 25^e anniversaire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et qu'à cette occasion elle réaffirme son engagement envers les principes de protection de l'environnement, de développement durable et de démocratie participative ainsi que son engagement quant au maintien de l'organisme et de sa mission.

M. Gendron, troisième vice-président, déclare recevable l'amendement proposé par M. Tremblay (Lac-Saint-Jean).

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion d'amendement est adoptée.

La motion amendée est mise au voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) présente une motion concernant le travail des intervenants en centre jeunesse; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

11 novembre 2003

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin d'adopter le rapport final de la commission sur l'étude du projet de code de déontologie des lobbyistes et de préparer l'audition des membres du bureau de transition de l'encadrement du secteur financier et en séance publique afin d'entendre les membres du bureau de transition de l'encadrement financier ;
- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de préparer le rapport de la commission sur le document intitulé *Une réforme de l'accès à l'information: le choix de la transparence*.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 12 novembre 2003, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Valois (Joliette).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de protéger le revenu personnel disponible des familles québécoises dans l'élaboration de ses politiques.

11 novembre 2003

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 230 et 237 du Règlement, M. Séguin, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 26, Loi sur la protection des sépultures des anciens combattants et des sépultures de guerre, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 26 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 26 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 20 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 20 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

11 novembre 2003

Adoption du principe

M. Audet, ministre du Développement économique et régional, propose que le principe du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur les coopératives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

À 17 h 46, à la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 h 02, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Lemieux (Bourget) à M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, concernant le suivi du gouvernement quant au plan de réorganisation des villes de Montréal, Québec et Longueuil ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Bouchard (Vachon) à M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, concernant le plan de lutte à la pauvreté ;
- le troisième, sur une question adressée par M. Valois (Joliette) à M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, concernant les tarifs des services de garde. Mme Théberge, ministre déléguée à la Famille, remplace le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille pour ce débat.

11 novembre 2003

À 18 h 40, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 12 novembre 2003, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET